



Enlèvement enfant suite probleme de sante

Par **SAUVAGE**, le 11/06/2010 à 11:10

Bonjour, Ceci est un appel au secours. Je vous explique brièvement mon histoire qui me fait souffrir chaque secondes, minutes, heures et jours qui passent sans pouvoir serre mon enfant de 7 ans dans mes bras... Il y a quelques semaines (je m'en veux énormément) j'ai voulu mettre fin à ma vie en prennant des médicaments. C'est mon fils qui a alerté mon frère par téléphone pour lui dire que j'étais morte... J'étais tombée dans un semi-coma. Mon frère et sa femme durant mon hospitalisation ont pris mon fils avec eux pour s'en occuper mais ayant déjà 3 enfants ils ont demandé au papa de prendre ses responsabilités jusqu'à ce que je me rétablisse. N'ayant pas d'autres solutions (car plus de parents), j'ai fait une attestation pour que mon enfant puisse être inscrit à l'école où habite le papa. Depuis cet instant, le père revendique la garde de son fils et souhaiterait que celui-ci vive chez lui et que je l'ai qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances. Je suis horrifiée car celui-ci ne s'est jamais préoccupé de son enfant en 7 ans. Il a attendu que je fasse un faux pas (qu'est ce que je m'en veux d'avoir été vulnérable l'instant de 5 minutes). Je sais que j'ai fait une faute grave mais jamais au non jamais je ne ferais de mal à ma chair et mon sang qui me manque temps.... Mon fils ne veut pas vivre en permanence chez son papa. Il souhaiterait revenir vivre avec moi (là où il est déclaré) mais son père ne veut pas. Pour information sa compagne ne veut pas d'enfant car elle ne veut pas déformer son corps. C'est injuste ce motif n'est pas une raison pour m'enlever mon enfant... Je n'ai rien contre eux mais là ils me font souffrir horriblement. N'ayant + de parents, c'est la seul raison que j'ai de vivre. Que puis-je faire sachant que j'ai été contrainte de leurs faire une attestation pour qu'ils puissent l'inscrire à l'école où ils résident. A ce moment, j'étais très faible car lorsque l'on sort d'un coma après avoir essayé de mettre fin à sa vie vous êtes un zombi excusez-moi de l'expression... Aidez-moi en me faisant savoir que puis-je faire pour récupérer mon enfant car il n'est pas déclaré chez eux et auprès de qui ? L'enfant ayant que 7 ans as-t-il le droit de prendre un avocat pour enfant afin qu'il puisse être entendu... Merci par avance car ceci est un SOS.....

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:21**

Bonjour, la résidence habituelle de votre enfant est fixée chez qui (vous, votre ex-compagnon), y a t'il une décision du juge aux affaires familiales à ce sujet, il faut vous rétablir vite, pour être d'aplomb afin d'affronter votre ex, et la justice (intérêt de l'enfant), cordialement.

Par **SAUVAGE**, le **11/06/2010** à **11:33**

La résidence habituelle est fixée chez moi. Au niveau des impôts il est déclaré avec moi...Le papa me verse une pension alimentaire...
Vous savez dans la vie on fait des erreurs et j'en ai faite une grosse car celle-ci a permis au papa de s'en servir pour m'enlever mon enfant la prunelle de mes yeux...Je m'en suis toujours occupée toute seule depuis notre séparation...et celui-ci s'en est jamais plein....Et voilà un faux pas = une punition....Mon enfant n'est pas un objet que l'on peut prendre et poser où l'on veut selon les désirs des adultes...J'en veux terriblement au papa de faire subir cela à Thom car mon petit lou s'appelle THOM....
Dites-moi ce que je peux faire car a-t-il le droit de faire cela sachant que le lieu de résidence de l'enfant est bien déclaré chez moi ???
Merci par avance...Ce message est une goutte de réconfort dans un océan de malheur...

Par **jeetendra**, le **11/06/2010** à **11:36**

la résidence a été fixée chez vous à l'amiable ou cela résulte d'une décision de justice, personnellement je ne vous juge pas, j'essaye de vous aider du mieux possible

Par **NENETTE**, le **14/06/2010** à **09:18**

Max (le papa de Thom) et moi ne sommes jamais passés devant un juge pour la garde de tom...
Nous avons décidé en commun accord que Thom vivrait avec moi. Il a tjrs été déclaré avec moi aux impôts et à la CAF et cela depuis notre séparation (6 ans). De plus, je déclare la pension que me verse son père depuis notre séparation.
A ce jour, je ne sais pas si le papa a intenté un procès....Tout ce que je peux vous dire c'est que je suis suivi par un spécialiste depuis ma bêtise et cela chaque semaine....
Mon enfant avec moi n'a jamais manqué de rien et n'a jamais été malheureux. Si à ce jour il est malheureux ce n'est pas de ma faute car ce n'est pas moi qui l'ai pris en otage.
Pouvez-vous me faire savoir ce que je peux faire et si je dois saisir la justice...Pour info, j'ai déménagé en Normandie depuis 3 ans environs et je n'ai droit à l'aide juridictionnelle qu'à hauteur de 40 %...
Merci encore pour votre aide qui va être très précieuse car je ne sais + vers qui me tourner pour obtenir des renseignements...